

Règlement du Trail du Quartz

Nom, date et itinéraire :

Le Trail du Quartz est une course pédestre sur sentiers, chemins (93%) et petites routes (7%) organisée par l'association ANIM236.

Pour 2025, la date retenue est le dimanche 4 mai 2025.

Trois épreuves chronométrées sont proposées en format trail :

- Le Trail de Couronne, distance de 24KM avec 1450m D+, heure de départ 9h00 en SOLO
- Le Trail de Couronne, distance de 24KM avec 1450m D+, heure de départ 9h00 en DUO
- Le Trail du Quartz, distance de 13KM avec 780m D+, heure de départ 9h30.
- Le Trail des Guérilleros de 5KM avec 300m D+, heure de départ 10h00.

Deux épreuves non chronométrées sont proposées :

- Randonnée « La Prayolaise » de 7 km environ avec 500m D+, heure de départ 8h30 en format randonnée pédestre encadrée utilisant le parcours du Trail du Quartz avec une variante plus courte en cas de passage horaire trop tardif
- Marche Nordique « NordiQuartz» de 7-8 km et 500m de D+, heure de départ 8h30,

Les tracés des parcours empruntent une partie du chemin des cascades de la Piche, une partie de la piste forestière de Prayols et le chemin des fontaines de Prayols. Les itinéraires sont disponibles sur le site internet:

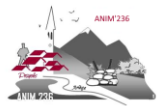
<https://trailduquartz.wixsite.com/trail-du-quartz>

Conditions de participation :

Le nombre total de participant présent sur l'ensemble des trois courses est de 500. (Plus un supplément de 100 participants pour la randonnée encadrée)

- Les coureurs devront être âgés de plus de 18 ans l'année de la course pour le parcours du Trail de Couronne (catégories Juniors à Masters pour le 24km).
- Les coureurs devront être âgés de plus de 18 ans l'année de la course pour le parcours du Trail du Quartz (catégories Juniors à Masters pour le 13km)
- Les coureurs devront être âgés de plus de 16 ans l'année de la course pour le parcours du Trail des Guérilleros (catégories Cadets à Masters pour le 5km).
- Les participants devront être âgés de plus de 6 ans l'année de la marche la Prayolaise.
- Les participants devront être âgés de plus de 12 ans l'année de la marche nordique

**Les participants mineurs devront obligatoirement être munis d'une autorisation parentale pour le trail
Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par une personne majeure qui se
fera connaître lors de la remise de dossard.**



Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) pour les licenciés d'une photocopie :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à Pied en compétition.
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

b) pour les non licenciés : du certificat **médical** de non-contre-indication à la pratique de la Course à Pied en compétition, daté de moins d'un an.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription sur internet.

c) pour les non licenciés : D'un PPS réalisable via le site web <https://pps.athle.fr/>

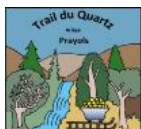
Inscription et droits d'engagement :

- Trail de Couronne SOLO (24km) : 18,00€ (+3 € après la fin des inscriptions en ligne)
- Trail de Couronne DUO (24km) : 18,00€ par coureurs (+3 € après la fin des inscriptions en ligne)
- Trail du Quartz (13km) : 13,00 € (+3 € après la fin des inscriptions en ligne)
- Trail des Guérilleros (5km): 6,00 € (+3 € après la fin des inscriptions en ligne)
- Randonnée « La Prayolaise »: 6,00€(+1 € après la fin des inscriptions en ligne)
- Marche Nordique « NordiQuartz»: 12,00€(+3 € après la fin des inscriptions en ligne)

Comprenant l'organisation générale, les ravitaillements, un lot, l'assistance médicale et les récompenses
Fin des inscriptions en ligne le 2 Mai 2025 à 23h59

Les inscriptions devront être effectuées par internet via le site du chronométreur accessible depuis le site internet du trail :

<https://trailduquartz.wixsite.com/trail-du-quartz>



Annulation et conditions d'indemnité :

La demande d'annulation sera prise en compte jusqu'au 3 Mai 2025.

Seules les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisateur : accident, incapacité totale, maladie.

Le remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite reçue avant le 3 Mai 2025, certificat médical ou justificatif sérieux à l'appui. En dehors de ces motifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement et ce pour quelque raison que ce soit.

Ravitaillements, arrivée et récompenses :

Les ravitaillements sur le Trail de Couronne (24km) prévus :

- 1er Ravitaillement au Roc del Aglo « Liquide » (2.4km +/-200m)
- 2ème Ravitaillement sur la plateforme du Pla du Mesklet « Liquide + solide » (5.8km +/-200m)
- 3ème Point d'eau à Bartat « Liquide+solide » (8km +/-200m)
- 4ème Ravitaillement au Cap de la Coume de l'Orri « Liquide + solide » (15km +/-200m)
- 5ème Ravitaillement sur la plateforme du Pla du Mesklet « Liquide + solide » (18.5km +/-200m)

Les ravitaillements sur le Trail du Quartz (13km) prévus :

- 1er ravitaillement au Roc del Aglo « Solide + Liquide » (2.4km +/-200m)
- 2ème Point d'eau à Bartat « Liquide+solide » (4.8km +/-200m)
- 3ème Ravitaillement sur la plateforme du Pla du Mesklet « Liquide + solide » (7.5km +/-200m)
- 4ème Point d'eau à la Mine de Quartz du Bernalou « Liquide » (11km +/-200m)

Les ravitaillements sur le Trail des Guérilleros (5km) prévus :

- 1er Ravitaillement au Roc del Aglo « Solide + Liquide » (2.4km +/-200m)

Les ravitaillements sur le NordiQuartz (13km) prévus :

- 1ème Point d'eau (emplacement non défini pour le moment)
- 2ème Ravitaillement (emplacement non défini pour le moment)

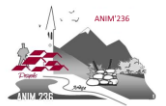
Un classement général et un classement par catégorie sera établi. Seront récompensés, les trois premières femmes et les trois premiers hommes au scratch des trois parcours. Seront également récompensés les premiers hommes et femmes des catégories Juniors, Espoirs, Seniors, M0, M1, M2, M3 et M4 de chaque course (Cadets pour le 5km)

La remise de prix se déroulera le dimanche 4 Mai 2025 à l'issue des courses.

Chronométrage :

Par puce électronique fixée au dossard.

En cas d'abandon, le coureur devra remettre sa puce électronique à n'importe quel signaleur. La puce électronique est sous la responsabilité du participant, à partir du moment de la remise du dossard jusqu'à la ligne d'arrivée.



Matériel :

Les courses s'effectuant en grande partie sur des sentiers et chemins pouvant être boueux et glissants, il est conseillé d'utiliser des chaussures de Trail.

Les bâtons de trail ou randonnée sont fortement déconseillés. L'organisateur se retournera vers les propriétaires des bâtons durant la course en cas de réclamation ou de blessure dénoncées par des participants ou bénévoles.

Assurances :

- 1) Dommages corporels ; assurance individuelle accident.

Conformément aux dispositions de l'article L323-4 du code du sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de l'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que celui des non-licenciés de souscrire auprès de l'assureur de leur choix.

- 2) Dommages et responsabilité matériel.

Ni l'organisateur, ni l'assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans un signalement auprès de l'organisation avant 9h30 le jour de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans le signaler à l'organisation (par mail ou le jour de la course avant 9h00), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être lisible lors de la course et placé sur l'avant du coureur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Signalisation et balisage :

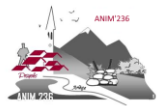
Le balisage est assuré avec de la rubalise spécifique, une bombe de peinture, du plâtre ainsi que des panneaux fléchés.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques.

Sécurité :

Un médecin sera présent sur le tracé de la course.

Une équipe de secours seront présentes sur le tracé de la course



Remise des dossards :

Elle aura lieu:

- 1.a. Le samedi 3 Mai 2025 de 10h à 12h à Intersport Pamiers
- 1.b. Le samedi 3 Mai 2025 de 17h30 à 20h devant la salle des fêtes de Prayols
- 2.a. Le dimanche 4 Mai 2025, de 7h30 à 9h45 dans la salle des fêtes de Prayols (Place de la Mairie) pour le Trail des Guérilleros.
- 2.b. Le dimanche 5 Mai 2025, de 7h30 à 9h15 dans la salle des fêtes de Prayols (Place de la Mairie) pour le Trail du Quartz.
- 2.c. Le dimanche 5 Mai 2025, de 7h30 à 8h45 dans la salle des fêtes de Prayols (Place de la Mairie) pour le Trail de Couronne.
- 2.d. Le dimanche 5 Mai 2025, de 7h30 à 8h20 dans la salle des fêtes de Prayols (Place de la Mairie) pour la Prayolaise et le NordiQuartz

Règle 24 km en DUO :

Faire l'ensemble du parcours avec un écart de moins de 50 m entre chaque coéquipier de la même équipe.
Les deux coéquipiers doivent franchir la ligne d'arrivée avec moins de 10 m d'écart.
Les trois premiers duo Homme, Femme et mixtes seront récompensés.

Abandon :

Les concurrents qui souhaitent abandonner, devront le faire savoir au poste de ravitaillement ainsi qu'au contrôle des dossards ou à n'importe quel signaleur de l'organisation.

Modification du parcours :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours, sans préavis, en cas de conditions météo trop défavorables, d'incidents naturels sur le parcours

Droit à l'image :

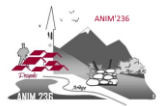
Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

« J'autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

Pénalités et disqualifications :

Les concurrents seront éliminés pour cause de:

- falsification de dossard ;
- absence de dossard ;
- non-pointage aux postes de contrôles ;
- passage hors du tracé prévu ;
- pollution ou dégradations des sites traversés (Jets de détrit...);
- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- utilisation d'un moyen de transport extérieur
- décisions du comité d'organisation



-Franchissement de la ligne d'arrivée sans les bâtons alors que la ligne de départ a été franchie avec.
Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

-non-respect des contraintes sanitaires liées au COVID-19

Les réclamations seront recevables jusqu'à 1 heure après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

Éthique de course :

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié en prévenant le premier membre de l'organisation rencontré.

-Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres usagés dans la nature;

-Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;

-Profiter des paysages ;

-Respecter les zones autorisées au public ;

-Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les participants qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation. **L'organisation remboursera les frais d'inscriptions moins :**

- les frais bancaires pour les inscriptions en lignes prélevés par le prestataire ATS SPORT,

- une somme de 3€ par inscription pour les frais administratifs pour toute autres forme d'inscription.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure sans préavis.

Acceptation du règlement :

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation. Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après l'épreuve.

Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.